

**Tableau annuel d'avancement au grade
d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe**

Le Maire de la Commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 6 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

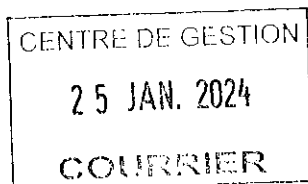
Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du
1 - Mme Marie-Dolorès PALAZON	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe échelon 9 - échelle C2	01/05/2024

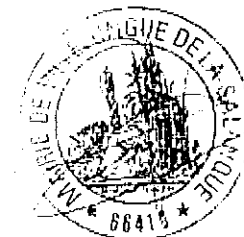
Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et de son exécution.

Fait à Villelongue de la Salanque
Le 25/01/2024



Le Maire,
Whueymar DEFFRADAS



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr